Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAVOIE

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

	. н
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	4
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation : 2 juillet 2024

Date d'affichage : 2 juillet 2024

Délibération D2024_049
Demande de subvention
au titre du « Fonds vert »
pour les travaux de
modernisation et de
rénovation des
installations d'éclairage
public.

La secrétaire de séance,

Mme LAPLANCHE



EXTRAIT DU REGIS ID: 073-217303288-20240708-D2024_049-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 8 juillet avril 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents: M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARRON Bernard, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

Pouvoir(s):

Mme ANDUGAR donne pouvoir à M. ANDREYS Mme MARTINEZ donne pouvoir à Mme SCAPOLAN M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. BELLOT Mme MONANGE donne pouvoir à Mme THUILLIER

Absent(s): Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO.

Secrétaire de séance : Madame Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le « Fonds vert » est destiné, notamment, à financer des subventions d'investissements permettant le renouvellement des parcs de luminaires anciens, les actions éligibles audit fonds doivent contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse (trame noire) et à la sobriété énergétique.

Considérant que la commune de Viviers du lac souhaite solliciter une aide au titre de ce dispositif dans le cadre de la rénovation de son parc de luminaires d'éclairage public pour l'opération de travaux de modernisation et de rénovation de ses installations d'éclairage public et des installations connexes dans le cadre d'un marché public estimé à 305.000 € H.T. (M.O.E. incluse).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à constituer et transmettre aux services de l'Etat la demande de subvention la plus élevée possible au titre du Fonds vert : rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour les travaux de modernisation et rénovation de ses installations d'éclairage public et des installations connexes dans le cadre d'un marché public global 2024/2025 et 2026.